

Les Ateliers de MAURIENNE

Assemblée Générale 2025

Les Ateliers de Maurienne

Le jeudi 19 juin 2025 à 18h

COMPTE-RENDU

Cette assemblée générale a été ouverte à 18h.

Le quorum a été validé par le décompte des présents et des pouvoirs effectué par les secrétaires de séances.

Nombre de membres de l'association : 59

Présents dans la salle : 12

Pouvoirs : 8

Cette assemblée ordinaire s'est déroulée selon le schéma habituel :

- Rapport moral du président, Bernard RATEL.
- Rapport d'activités par le directeur, Pierre-Yves BONNIVARD.
- Rapport financier par Pierre-Louis REMY, trésorier.
- Rapport de la commissaire aux comptes présenté par Mme Nelly RICHARD.

À ce rapport sont annexés :

- Les comptes de l'exercice 2024,
- Le rapport de Madame la commissaire aux comptes.

1. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'année 2024 s'est déroulée correctement.

Les résultats sont bons, ce qui montre l'engagement des encadrants et le travail effectué par nos personnes en insertion.

Il y a les résultats économiques. Et ceux de l'insertion.

Au niveau économique, les Ateliers de Maurienne dégagent un excédent d'un peu plus de 8 000 euros. Le Trésorier y reviendra dans son rapport financier.

Au niveau de l'insertion, 9 salariés ont bénéficié d'un contrat de travail sur l'association intermédiaire et 46 sur les Ateliers-Chantiers d'Insertion. Le Directeur y reviendra dans son rapport d'activités.

Je souhaite immédiatement mettre l'accent sur la qualité du travail effectué, reconnue par nos clients qui pour les marchés les plus importants (EDF, mairie de Valmeinier) renouvellent sans problème leur commande annuelle.

Cette qualité nous la retrouvons dans les services de l'ARC et les prestations offertes par les magasins, les interventions diversifiées de l'Atelier (déménagements, remise en état d'objets ou meubles en bois).

La vigne, si nous avons des difficultés pour la production, offre de toute façon des espaces que tous apprécient pour l'environnement qu'elle façonne.

Nous pouvons aussi apprécier le fait que l'AI reprend des couleurs.

Cela-dit, l'année n'a pas été de tout repos.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte :

La difficulté pas encore résolue d'une production viticole satisfaisante, d'autant que la météo ne nous aide pas (gel tardif, mildiou).

Heureusement que les espaces verts ont de bons résultats.

Les spécificités actuelles du personnel en insertion, pour certains très difficiles à gérer par nos encadrants. Nous avons mis en place un « groupe de parole » régulier de façon à ce que les encadrants puissent exprimer leurs difficultés, leurs interrogations, leurs doutes, leurs insatisfactions et arrivent à prendre du recul face à des situations complexes dont ils n'ont ni la charge, ni la compétence de régler. Rôle qui est en partie, celui de notre chargée d'insertion, Virginie, qui le fait très bien.

Dans cette ambiance compliquée, une salariée permanente a décidé de contester un chantier, celui de l'entretien des sentiers de randonnée de Valmeinier, au motif selon elle, que le ce chantier n'est pas en adéquation avec les capacités de notre personnel.

Face au refus de la gouvernance (le directeur et moi) de remettre en cause ce choix qui outre son intérêt économique, a de nombreux effets positifs grâce à la façon dont il est conduit : mise en place en hélico, travail continu sur un même site durant la journée, environnement exceptionnel (paysages, espaces de montagne très fréquentés...).

L'encadrante en question a donc consulté et obtenu un arrêt maladie qui a duré six mois. Elle s'est tournée vers l'inspection du travail en arguant qu'elle était soumise à du harcèlement de la part de son directeur.

Durant ces péripéties, elle n'a accepté aucune des entrevues que je lui ai proposées, et bien qu'elle en ait sollicitée une au départ.

Donc, l'inspection du travail est venue inspecter chez nous, cantonnant son enquête sur l'encadrement technique les salariés permanents.

Son rapport nous est parvenu, fin décembre.

Nous retenons d'abord que la qualification de harcèlement n'a pas été retenue.

En revanche on nous demande de prendre en considération trois sujets :

1. La fonction de coordination doit être réécrite de façon à ce qu'elle soit en adéquation avec les tâches effectuées.

Nous avons identifié, il y a quelques temps cette incohérence. Mais nous n'avions pas encore effectué les modifications nécessaires.

2. Dans son comportement vis-à-vis du personnel encadrant, le directeur doit éviter toute familiarité.
3. L'application des dispositions légales correspondant aux risques au travail, est déficiente chez nous dans le domaine des Risques Psycho-sociologiques. Que nous devons nous mettre à jour dans ce domaine.

Observation tout à fait exacte puisque nous n'étions pas ou peu alertés sur ces dispositions. Nul n'est censé ignorer la loi.

Autant les deux premiers sujets ne posaient pas de grands problèmes de mise en œuvre. Autant le troisième impliquait une démarche d'analyse que seul un organisme spécialisé est en mesure de conduire.

Nous avons donc fait appel à l'un d'eux.

Ses conclusions nous ont été remises, il y a une semaine, avec des domaines d'action et des mesures concrètes à prendre.

Nous sommes donc en train d'exploiter ces conclusions pour nous mettre à jour en matière de risques psycho-socios.

Pour clore l'information sur cette affaire j'ajouterai que le CA a été tenu informé de l'ensemble de ces étapes. Et qu'à ma demande, il a renouvelé sa confiance en notre directeur pour la totalité de ses membres moins une abstention.

Nous avons conclu à une rupture conventionnelle avec la personne à l'origine de cette affaire. Enfin, l'inspecteur du travail doit revenir en cours d'été pour voir le fonctionnement de nos chantiers « vigne » et « espaces verts ».

Donc au bilan, nous ne nous sommes pas ennuyés. Et nous gardons le moral !

A suivre. Prochain épisode, dans un an.

Cette situation, originale pour beaucoup d'entre nous, a permis de constater une implication forte du Bureau de l'association et une confiance jamais démentie du conseil d'administration.

Ce qui n'exclut pas que nous nous interroguions sur le devenir de notre association dans la mesure où un renouvellement de ses membres ne s'opère pas.

Dans un an, il y aura des élections. Il faudra que s'amorce une évolution.

Je rappelle que cette structure d'insertion, Les Ateliers de Maurienne, est l'émanation d'une association. Sans association qui fonctionne, elle est vouée à disparaître.

Et ce ne peut être que l'association qui fixe les objectifs et assume les responsabilités juridiques découlant de l'entreprise.

La consultation du personnel salarié dans ces choix si elle est tout à fait justifiée et acceptée n'en est pas pour autant un facteur incontournable de décision.

Aujourd'hui, si on considère que l'insertion est une nécessité dans notre société, on ne devrait, ici, pas manquer de volontaires. Pourquoi ?

1. Il y a d'abord la situation économique tout à fait positive en Maurienne. Je ne pense pas que nous soyons nombreux dans cette catégorie tant au plan régional que national.
2. Il y a la confiance que nous porte celles et ceux qui nous sollicitent, à la fois en raison de la qualité du travail effectué. Mais aussi parce qu'ils savent qu'ils permettent à une

structure d'insertion de fonctionner. Je les en remercie particulièrement qu'ils soient collectivités publiques ou personnes privées.

3. Je dois ajouter que nous pouvons nous appuyer sur une implication forte de nos bénévoles.
4. Il y a enfin, la reconnaissance qui nous est portée en tant qu'acteur du Patrimoine local.

Ce qui est le fruit d'une histoire riche et diversifiée.

Nos racines communes qu'on soit Membre de l'association ou employé, c'est notre ADN.

Pour cette raison, tout à l'heure nous inaugurerons le mur extérieur du bâtiment qui présente notre histoire.

Les peuples sans mémoire sont destinés à sortir de l'Histoire. Il en est de même de toute société humaine.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR

Les Ateliers de
MAURIENNE

Activités 2024 par rapport à 2023

AI (Association Intermédiaire) :

- L'AI, en plus de son fonctionnement historique, porte les contrats STEP'S de tout le Département de la Savoie depuis le mois de juillet 2024.
- L'AI historique accuse une légère baisse en 2024 par rapport à 2023, mais elle est compensée au global par les contrats STEP'S.
- 6 200 heures effectuées au global en 2024, contre 6 000 en 2023, 6 700 heures en 2022, et 10 100 heures en 2021.

ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion) :

- Augmentation du niveau d'activité espaces verts.
- Arrêt définitif de l'activité béton et maintien des autres activités de l'atelier.
- Très faible production de vin à cause du gel d'avril 2024.
- Maintien des activités des magasins (Saint-Jean et Modane).
- Augmentation de l'activité de l'ARC (accompagnement de personnes).

Les Ateliers de
MAURIENNE

Personnel permanent et d'encadrement en 2024

- Direction : 1
- Encadrement technique : 6 (dont 2 saisonniers)
- Administration et comptabilité : 2
- Chargée d'insertion : 1
- Autres : 2

Ressources humaines 2024

- **Personnel permanent** : une architecture d'organisation en 2024 semblable à 2023, mais avec une absence (non remplacée) sur un poste pendant la moitié de l'année.
- **Personnel ACI** : 15,7 ETP en 2024 (14,5 ETP en 2023, 14,9 ETP en 2022 et 18,3 ETP en 2021) avec des personnes de plus en plus éloignées de l'emploi, qui cumulent souvent plusieurs freins à la fois.
- **Personnel AI (hors STEP'S)** : 3,1 ETP en 2024 (3,7 ETP en 2023, 4,2 ETP en 2022 et 5,6 ETP en 2021).

Personnel en insertion 2024

	Nombre de salariés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Salariés sortis	dont sorties durables*	dont sorties de transition*	dont sorties positives *
AI	9 18	8 14	1 4	0 2	0 2	0 0	0 0
ACI	46 40	18 13	28 27	17 17	4 4	4 5	0 1

- **Sorties examinées** : salariés qui ont travaillé + de 150h en AI et 3 mois en ACI
- **Sorties durables** : CDI, CDD + de 6 mois, création d'entreprise.
- **Sorties de transition** : CDD, intérim ou saison de moins de 6 mois.
- **Sorties positives** : vers une autre SIAE, formation qualifiante ou pré qualifiante.
- Chiffres en couleur noire : 2024
- Chiffres en couleur orange : 2023

Production de vin 2024

- **Blanc** : **Moraine Blanche** : 266 bouteilles en 2024 (264 bouteilles en 2023, 1 182 en 2022, 329 en 2021 et 356 en 2020).
- **Rouge** :
- **Bonne Nouvelle** (vin de collection) : environ 145 bouteilles en 2024 (aucune en 2023, 311 bouteilles en 2022, aucune en 2021 et 2020, 274 en 2019).
- **Prince de Babylone** (vin gastronomique) : environ 450 bouteilles en 2024 (359 bouteilles en 2023, 1 121 en 2022, 404 en 2021 et 899 en 2020).
- **Safranière** (vin d'entrée de gamme) : aucune bouteille en 2024 (341 bouteilles en 2023, 1 071 en 2022).

La présence des Ateliers de Maurienne sur les événements Mauriennais

- Salon des vins et saveurs à Saint-Etienne-de-Cuines les 5, 6 et 7 avril.
- Fête du Pain à Saint-Jean-de-Maurienne le 1^{er} août.
- Salon de l'Artisanat mauriennais à Avrieux les 20, 21 et 22 septembre.

Perspectives ressources humaines 2025

Un public toujours très éloigné de l'emploi, voire éloigné des structures d'insertion, avec un besoin accru d'accompagnement socio-professionnel.

• AI :

Atteindre 7 000 heures de travail, soit environ 4,5 ETP.

Maintien, pour le compte de toutes les structures de Savoie portant des ACI, des contrats STEP'S de 60 heures de travail maximum à répartir, en vue d'éventuellement bénéficier d'un emploi ACI par la suite.

• ACI :

Maintenir l'activité globale des activités, avec l'objectif de produire plus de vin.

Être de l'ordre de 16 ETP (sans le dépasser) sur l'année pour atteindre l'objectif du niveau d'activité fixé.

2024 et 2025

Point particulier sur la vigne

- En 2024, en remplacement d'un pressoir acquis par la 3CMA il y a une quinzaine d'années, acquisition d'un nouveau pressoir pneumatique.
- En 2025, acquisition d'une brouette à moteur équipée d'un atomiseur pour faciliter et rendre plus efficaces les traitements de la vigne, dans l'objectif d'augmenter les rendements.
- En 2025, changements des étiquettes des bouteilles de vin Prince de Babylone et Moraine Blanche.

**LES RAPPORTS MORAL ET D'ACTIVITES SONT APPROUVÉS À
L'UNANIMITÉ**

3. RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

Une année qui manifeste la solidité de notre modèle économique

- Un résultat d'exploitation légèrement négatif :
- **10 044 €**, en net redressement par rapport à l'année dernière (- 46 199 € en 2023).
- Un résultat net positif de **8 474 €** (- 20 194 € en 2022) du fait des subventions d'investissement (18 700 €) et des produits financiers (4 100 €).

Ceci est le résultat de la qualité de nos prestations, de l'engagement de tous les collaborateurs et de la pertinence du management.

Une production des ACI à leur meilleur niveau

Les ventes des ACI ont dépassé le niveau atteint en 2023, qui était, à l'époque, leur plus haut niveau historique : **374 849 €** à comparer à 341 500 € en 2023 et 311 000 € en 2022, avec des évolutions contrastées selon les activités.

Cet accroissement explique le redressement du résultat, avec, en outre, un impact beaucoup plus mesuré des variations de stocks (- 8 000 €) à comparer à (- 22 500 €) en 2023.

Trois types d'activité, à maturité, continuent de progresser

- **Les espaces verts**, déjà à très haut niveau en 2023 (plus de 120 000 €), continuent leur progression : **155 800 €** en 2024 (+30%). C'est un élément essentiel de notre économie.
- **La Vêtement'Tri** continue sa progression (+10%) : 60 780 € en 2024 (55 440 € en 2023) portée par un haut niveau d'activité à Saint Jean et à Modane.
- **L'ARC** retrouve son sommet de 2022 (**47 000 €** en 2024), ce qui traduit une progression de 20% par rapport au « creux » de 2023 (39 000 €).

L'activité « vigne », encore en devenir

- **Les ventes de vins ont diminué : 29 732 €** (à comparer à 40 711 € en 2023), malgré une nouvelle ponction sur les stocks (7 835 €).
- **Les prestations « vigne » se stabilisent à un bon niveau : 29 940 €** (27 049 € en 2023).
- L'accroissement de la production de vin est un impératif, tout en prenant en compte les aléas climatiques.

L'atelier se maintient

- Cœur de bois (et décapage) stagnent à un niveau modeste : **7 000 €** (6 900 € en 2023) ; 10 100 € en 2021 ; 12 400 € en 2020).
- L'activité béton, est suspendue, et ne génère donc plus de chiffres d'affaires.
- Les autres activités de l'atelier (essentiellement débarras et manutentions diverses) se maintiennent à un niveau correct 44 200 € en 2024, à comparer à 51 400 € en 2023 et 43 600 € en 2022, compte-tenu de la priorité donnée aux espaces verts dans l'affectation des moyens.

L'AI se redresse légèrement

- Le chiffre d'affaires de l'AI atteint 152 640 €, en hausse de 10% par rapport à 2023 (139 150 €) sans retrouver le niveau de 2021 (227 000 €).
- Du fait de missions limitées quantitativement.
- Du fait des difficultés de recrutement de personnel en insertion à l'AI en Maurienne.
- Du fait de l'intervention des agences d'intérim, beaucoup mieux outillées.

Des charges maîtrisées

- Achats de matières premières en légère diminution : **21 500 €** (22 700 € en 2023), prioritairement pour la vigne (11 200 €).
- Charges générales quasi stables : **143 000 €** à comparer à 138 800 € en 2023, malgré l'augmentation des charges d'électricité (16 800 € / 13 000 € en 2023) compensée par une baisse des dépenses d'entretien du matériel (16 300 € / 18 300 € en 2023).
- Impôts et taxes stables : 27 900 € (27 100 € en 2023)

Une bonne tenue des subventions

- Baisse contenue de l'aide de la Région : **56 500 €** (60 000 € en 2023), compte-tenu de la mise en place d'un fonds de péréquation pour amortir les effets du nouveau mode de calcul.
- Forte hausse de la contribution du Conseil Départemental, compte-tenu de l'accroissement des embauches de titulaires du RSA : **54 000 €** (28 600 € en 2023).
- Accroissement des aides aux postes ACI : **369 000 €** à comparer à 341 700 € en 2022, conséquence d'embauches plus importantes. Légère augmentation des aides aux postes AI (7 100 € / 6 600 € en 2023).
- Baisse des cotisations (**1 295 €** / 2 000 € en 2023) et dons : (**1 700 €** / 5 300 € en 2023, liés, en partie, à Festivins).

Des charges de personnel maîtrisées

- L'essentiel de l'augmentation des charges de personnel (+ 55 000 € de salaires et + 5 500 € de charges sociales) tient à celles des salariés en insertion :
 - **351 300 € pour les ACI** (315 000 € en 2023), compte-tenu de la hausse des effectifs en CDDI, pris en charge intégralement et au delà par l'aide au poste.
 - **89 100 € pour l'AI**, (82 300 € en 2023), du fait de la légère hausse d'activité de l'AI.
- Maîtrise des charges de personnel permanent : **340 800 €** (333 500 € en 2023), auxquels s'ajoutent 5 000 € d'indemnité de rupture conventionnelle.

Les amortissements

- Des dotations aux amortissements en augmentation : **36 200 €** (31 600 € en 2023), traduisant notre souci d'investir.
- Partiellement couvertes par des subventions d'équipement, en diminution : (18 700 € en 2024 ; 29 300 € en 2023), du fait d'un recours croissant à l'autofinancement.

Une économie à maintenir

- Des produits **1 037 K€** (947 K€ en 2023) en hausse sensible et des charges **1 049 K€** (993 K€ en 2023) en hausse plus modérée.
- Plus encore si on retire les coûts salariaux CDDI ACI intégralement compensés : produits à 668 K€ / 605 K€ (+10%) ; charges à 698 K€ / 678 K€ (+3%)
- **Un résultat équilibré : + 8 474 €** à comparer à - 20 194 € en 2023.
- Une structure de charges et de produits qui permet un équilibre économique : à maintenir

- On a montré notre capacité de vendre les produits des ACI, en premier lieu les espaces verts, mais aussi à la Vêtement'Tri, à l'ARC, aux débarras...
- Hormis la vigne, on a atteint un palier d'activité qui assure notre équilibre économique, sur la base de nos charges actuelles et des activités arrivées à maturité.
- La baisse programmée des aides de la Région (qu'on n'a pas vraiment sentie en 2024) est un élément de fragilité, que devrait compenser le développement de la production et vente de vin.

Un relai de croissance nécessaire, la vigne

- La vigne a représenté et représente encore un investissement important.
- Malgré les inévitables aléas climatiques, elle est parmi nos activités, celle qui dispose d'un réel potentiel de croissance appuyé sur 3 hectares de culture.
- Son développement est indispensable pour conforter l'économie des Ateliers de Maurienne.

Deux enjeux pour l'avenir

- **Développer la Vigne**, activité remarquable pour l'insertion et pour l'image : un potentiel réel, une capacité de vendre notre vin de qualité ; mais une démonstration encore à faire pour apporter sa contribution nécessaire à notre équilibre économique.
- **Conforter les autres activités à leur bon niveau actuel, en poursuivant la maîtrise des charges.**

DES ATOUTS POUR REUSSIR

- L'engagement de l'équipe qui fait fonctionner les activités.
- La souplesse de l'organisation et la polyvalence des encadrants.
- La pertinence des choix managériaux.
- L'appui, sans défaut, des collectivités.
- Et un matelas de fonds propres (plus de 500 K€), qui permet à la fois l'investissement et le développement ; la capacité d'absorber les aléas et la sérénité.

4. RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avis joint à ce compte-rendu

LE RAPPORT FINANCIER EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Cette assemblée générale a été close à 20h00.

La secrétaire
Josiane CHOMAZ

Le président
Bernard RATEL

